

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Toulon, le 10 octobre 2022

APPROVISIONNEMENT EN CARBURANT DANS LE VAR

Limitation de la vente de carburant pour les particuliers dans les stations services du Var

Mise en place d'une file réservée pour les services prioritaires dans 4 stations services du Var

Face aux difficultés d'approvisionnement en carburant des stations-services dans le Var, un nouvel arrêté préfectoral a été pris ce lundi 10 octobre 2022 pour définir les modalités de distribution des produits pétroliers.

> Limitation de la vente de carburant pour les particuliers :

Du mardi 11 octobre 2022 au vendredi 14 octobre 2022 inclus, la vente de carburant dans les stations-service du département du Var est limitée :

- à **30 litres par prise** pour les véhicules légers fonctionnant à l'essence, à l'essence sans plomb, au gazole et au gaz de pétrole liquéfié ;
- à **120 litres en gazole par prise et par tracteur** pour les véhicules poids lourds

> Une file réservée à l'approvisionnement des services prioritaires :

Du mardi 11 octobre au vendredi 14 octobre inclus, 4 stations services du département (*Relais Fréjus Provence, 632 avenue de Provence à **Fréjus** ; Relais Vignelongue, 278 bd Maréchal Juin à **La Seyne-sur-Mer**, Carrefour Grand Var, route de l'université à **La Valette du Var** et le Relais Toulon – La Rode Ouest, 322 avenue Edouard le Bellegou à **Toulon**) mettent en place une file réservée à l'approvisionnement des services prioritaires des véhicules :*

- pour les véhicules appartenant à ces services, il n'est pas défini de limite de prise ;
- pour les véhicules des personnels travaillant dans ces services, la limite est de 30 litres par prise.

Retrouvez ci-après la liste des services prioritaires :

Service de la communication interministérielle de l'État en département

Laurent Faré
Marion Quénoi
Cécile Menand

Liste des Services [Contact](mailto:pref-communication@var.gouv.fr) : 04 94 18 80 25
Merci d'adresser toute demande de presse à :
pref-communication@var.gouv.fr

Bd du 112ème Régiment d'Infanterie
CS 31209 - 83070 TOULON Cedex



var.gouv.fr

@Prefet83

@Prefet83

Prioritaires dans le cadre du réapprovisionnement

Catégories	Activités	Commentaires
Ordre public	<ul style="list-style-type: none"> - L'ensemble des véhicules de Police Nationale et de Gendarmerie - Douanes - Police Municipale - Magistrats 	Fournir autorisations pour véhicules banalisés
Transport sanitaire de blessés et de malades	<ul style="list-style-type: none"> - Ambulances privées - SAMU et SMUR - Véhicules sanitaires légers 	
Défense et protection civile	<ul style="list-style-type: none"> - Véhicule SDIS - Associations de Secourisme - Services de Défense Civile (associations agréées de Protection Civile, personnel administratif participant aux activités de protection civile...) 	Ici, mis à part les SDIS, tous les engins faisant l'objet d'une réquisition civile font partie intégrante des services prioritaires
Pratique hospitalière et établissements médico-sociaux	<ul style="list-style-type: none"> - Véhicules et autonomie énergétique des bâtiments hospitaliers (chauffage, groupes électrogènes...) - Véhicules de transport d'organes et de sang - Véhicules privés des personnels médicaux, paramédicaux, agents hospitaliers et personnels - Véhicules affectés aux services de soins et d'aide à domicile des personnes dépendantes - Véhicule de transport de linge 	

Catégories	Activités	Commentaires
Pratique médicale , vétérinaire et pharmacie	<ul style="list-style-type: none"> - Transports de produits pharmaceutiques vers les officines et hôpitaux - Transports d'oxygène véhicules de collecte et de transports des déchets d'activité de soins à risques infectieux (DASRI) - Vétérinaires - SOS médecins 	<p>Liste des Professionnels de Santé Prioritaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Personnels médicaux publics et libéraux - Personnels des établissements de santé et médico-sociaux publics et privés - Personnels des Services de Soins à Domicile - Personnels Infirmiers libéraux - Kinésithérapeutes - Pharmaciens - Personnels des laboratoires d'analyses de biologie médicale - Transporteurs de fluides médicaux - Personnels des administrations sanitaires et sociales
Services d'interventions courants	<ul style="list-style-type: none"> • GRDF (production et distribution de combustibles gazeux) • EDF / RTE (Électricité) • TDF 	Essentiellement Véhicules d'Urgence et de Secours

	<ul style="list-style-type: none"> Opérateurs de télécommunications Services des Eaux / assainissement Services liés à l'entretien et à la sécurité du domaine routier (Dépanneurs, Balisage ...) 	
Transports de denrées alimentaires	<ul style="list-style-type: none"> Camions frigorifiques Transport de vivres frais Transport de denrées à destination des hôpitaux, établissements scolaires ou pénitentiaires Camions alimentaires (denrées non périssable de premières nécessité) 	
Catégories	Activités	Commentaires
Chaîne logistique d'approvisionnement des stations-services	<ul style="list-style-type: none"> Personnels des dépôts d'hydrocarbures conducteurs de Camions-citerne Personnels des stations-services 	Stations Services concernées : – Réquisitionnées – Conventionnées
Aéroport	<ul style="list-style-type: none"> Engins d'assistance aéroportuaires Véhicules des personnels 	En fonction des priorités spécifiques au département
Transport de corps	<ul style="list-style-type: none"> Véhicules spécialisés dans le transport des corps Pompes Funèbres 	
Salubrité publique	<ul style="list-style-type: none"> Véhicules d'enlèvements d'animaux morts Véhicules liés aux traitements des ordures ménagères 	

Retrouvez les arrêtés sur le site de la préfecture du Var : www.var.gouv.fr